

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°09-2021-074

PUBLIÉ LE 1 JUIN 2021

# Sommaire

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL, DES SOLIDARITES ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS-DIRECTION / DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL, DES SOLIDARITES ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS - DIRECTION

09-2021-05-28-00007 - ARRETE DIR 021 SM 035 portant subdelegation de signature de Mme Aymard à certains de ses collaborateurs 28 5 2021 (4 pages)

Page 3



## DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL, DES SOLIDARITÉS ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

Service DIRECTION

Affaire suivie par Isabelle AYMARD Tél : 05 61 02 43 02

Courriel: isabelle.aymard@ariege.gouv.fr

Liberté Égalité Fraternité

ARRETÉ DIR-021-SM-035 portant subdélégation

de la signature de Madame Isabelle AYMARD, Directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Ariège

à certains de ses collaborateurs

- Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;
- Vu le décret du 25 novembre 2020 portant nomination de Mme Sylvie DANIELO-FEUCHER en qualité de préfète du département de l'Ariège ;
- Vu l'arrêté du 22 mars 2021 portant nomination dans les directions départementales interministérielles, portant nomination de Madame Isabelle AYMARD, Directrice, Madame Marie-Noëlle BALLARIN, directrice adjointe, Monsieur Frédéric PUJOL, directeur adjoint de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Ariège.
- Vu l'arrêté du 29 mars 2021 portant organisation de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Ariège
- Vu l'arrêté du 31 mars 2021 portant liste des agents composant la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités ou la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Ariège;
- Vu l'arrêté préfectoral portant délégation de signature à M. le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du 14 avril 2021
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 mai 2021 portant délégation de signature à Madame Isabelle AYMARD, Directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Ariège

#### ARRÊTE

## Article 1er:

L'arrêté du 28 avril 2021 portant subdélégation de signature de Mme Isabelle Aymard à certains de ses collaborateurs est abrogé.

#### Article 2:

Section I - Direction	

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle AYMARD, délégation de signature est donnée à Madame Marie-Noëlle BALLARIN et à Monsieur Frédéric PUJOL, directeurs départementaux adjoints de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Ariège à l'effet de signer tous actes, décisions ou correspondances relevant des différents services de la direction à l'exception de ceux relevant de la Mission « Travail et dialogue social ».

9 rue Lieutenant Paul Delpech - 09000 Foix Cedex - Tél : 05 61 02 43 00 Site internet : <u>www.ariege.gouv.fr</u>

#### Article 3:

Section II - Mission Travail et dialogue social

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle AYMARD, délégation de signature est donnée à Madame Marie-Noëlle BALLARIN et à Madame Viviane LEROLLAND DACUNHA, Inspectrice du travail, Cheffe de la Mission Travail et dialogue social, à l'effet de signer pour la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations, tous actes, décisions ou correspondances faisant l'objet d'une délégation de Madame la préfète et relevant de ses attributions.

## Article 4:

Section III - Service Accès et retour à l'emploi (SARE)

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle AYMARD, de Madame Marie-Noëlle BALLARIN et de Monsieur Frédéric PUJOL, délégation de signature est donnée à Madame Anne MORANDEIRA, Inspectrice du travail, cheffe du service Accès et retour à l'emploi, à l'effet de signer pour la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations, tous actes, décisions ou correspondances relevant de ses attributions.

## Article 5:

Section IV – Service Mutations économiques Développement des compétences (MUTECO)

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle AYMARD, de Madame Marie-Noëlle BALLARIN et de Monsieur Frédéric PUJOL, délégation de signature est donnée à Monsieur Joan MAISSONNIER, directeur adjoint du travail et chef du service Mutations économiques, développement des compétences, à l'effet de signer pour la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations, tous actes, décisions ou correspondances relevant de ses attributions, ainsi qu'à Mme Dominique PINO-HUDSON, pour les actes en matière d'activité partielle.

## Article 6:

Section V – Service inclusion social et lutte contre la pauvreté (SISLP)

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle AYMARD, de Madame Marie-Noëlle BALLARIN et de Monsieur Frédéric PUJOL, délégation de signature est donnée à Madame Cinthia CLOVIS, attachée d'administration et cheffe du service Inclusion sociale et lutte contre la pauvreté, à Madame Lucie MATHIEU, inspectrice de l'action sanitaire et sociale et à Monsieur Fabien ORIOL, attaché d'administration, à l'effet de signer pour la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations, tous actes, décisions ou correspondances relevant de leurs attributions.

#### Article 7:

Section VI -Mission départementale des droits des femmes et de l'Égalité

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle AYMARD, de Madame Marie-Noëlle BALLARIN et de Monsieur Frédéric PUJOL, délégation de signature est donnée à Madame Nicole SURRE, attachée principale d'administration, à l'effet de signer pour la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations, tous actes, décisions ou correspondances relevant de ses attributions.

### Article 8:

Section VII - Santé et protection animales et de l'environnement

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle AYMARD, de Madame Marie-Noëlle BALLARIN et de Monsieur Frédéric PUJOL, délégation de signature est donnée à Madame Nathalie RIVEROLA, Inspectrice de santé publique vétérinaire et cheffe du service santé et protection animales et de l'environnement, à Madame Monique FRESNEL, Inspectrice en chef de la santé publique vétérinaire et cheffe du service Sécurité sanitaire de l'alimentation, concurrence, consommation et répression des fraudes, à M. Antoine CASTEIGNAU, docteur vétérinaire référent et à Madame Maryse RUMEAU, Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, à l'effet de signer pour la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations, tous actes, décisions ou correspondances relevant de leurs attributions.

#### Article 9:

Section VIII – Sécurité sanitaire de l'alimentation, concurrence, consommation et répression des fraudes

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle AYMARD, de Madame Marie-Noëlle BALLARIN et de Monsieur Frédéric PUJOL, délégation de signature est donnée à Madame Monique FRESNEL, Inspectrice en chef de la santé publique vétérinaire et cheffe du service Sécurité sanitaire de l'alimentation, concurrence, consommation et répression des fraudes, à Madame Nathalie RIVEROLA, Inspectrice de santé publique vétérinaire et cheffe du service santé et protection animales et de l'environnement, à Monsieur Sébastien POURNY, Inspecteur de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, à Monsieur Antoine CASTEIGNAU, Docteur vétérinaire référent ainsi qu'à Monsieur Jean-Pierre ALZIEU, vétérinaire officiel, à l'effet de signer, pour la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations, tous actes, décisions ou correspondances relevant de leurs attributions.

#### Article 10:

Section IX – Opérations budgétaires et comptables

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle AYMARD, de Madame Marie-Noëlle BALLARIN et de Monsieur Frédéric PUJOL, délégation de signature est donnée pour ce qui concerne les opérations budgétaires et comptables à :

- Mme Cinthia CLOVIS
- Mme Lucie MATHIEU
- M. Sébastien POURNY
- Mme Nicole SURRE

- Mme Monique FRESNEL
- M. Fabien ORIOL
- Mme Nathalie RIVEROLA

S'agissant de la validation dans le système CHORUS, les personnes ayant une habilitation de «valideur chorus» et dont les noms suivent, bénéficient de la délégation de signature :

Sur les BOP 104, 147, 157, 177, 303, 304 :

- Mme Cinthia CLOVIS attachée d'administration
- Mme Lucie MATHIEU, inspectrice de l'Action Sanitaire et Sociale
- M. Fabien ORIOL, attaché d'administration
- M. Christophe CABIE, secrétaire administratif de classe supérieure
- Mme Anne GADAL secrétaire administrative des affaires sanitaires et sociales
- Mme Christelle HAMZA adjointe administrative

3

## Sur le BOP 206:

- Mme Maryse RUMEAU ingénieur de l'agriculture et de l'environnement
- Mme Isabelle LACOSTE chef technicien
- M. Michel PARROUFFE secrétaire administratif

## Article 11:

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou par les tiers à compter de sa publication au recueil des actes administratifs des services de l'État.

Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

#### Article 12:

Madame Isabelle AYMARD, directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Ariège, Madame Marie-Noëlle BALLARIN, Monsieur Frédéric PUJOL, directeurs départementaux adjoints, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ariège.

Fait à Foix, le 28 mai 2021

La Directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,

4